

**GUIDE**

Bienvenue à l’Université de Bretagne occidentale

Introduction

Ce guide est à destination des personnels de l’Université de Bretagne occidentale (UBO) qui devront informer les migrants (réfugiés, demandeurs d’asile, bénéficiaires de la protection subsidiaire, etc) qui souhaitent reprendre ou poursuivre leurs études, sur les modalités d’inscription et sur les services proposés à l’Université.

Les étudiants migrants ou futurs étudiants trouveront également dans ce guide des informations précieuses, pour mener à bien leurs projets de reprise/poursuite d’études.

Les questions récurrentes susceptibles d’être posées par les migrants et les réponses correspondantes, sont regroupées en 4 catégories :

* Informations générales sur l’Université et ses composantes
* Les cours de français langue étrangère
* Les aides financières
* Les questions d’ordre pratique/l’accompagnement social

Informations générales sur l’Université de Bretagne occidentale et ses composantes

***Présentation de l’Université de Bretagne occidentale***

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, l’UBO a pour missions premières de concourir au développement de la recherche et à l’élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent, à la croissance régionale et nationale, à l’essor économique et à la réalisation d’une politique de l’emploi. Elle concourt enfin à la réduction des inégalités sociales et culturelles**.**

Quelques chiffres :

303 formations

21 920 étudiants

1336 enseignants et enseignants chercheurs

965 personnels non enseignants d'appui et soutien

**L’Université de Bretagne Occidentale assure :**

* [1- la formation initiale et continue tout au long de la vie,](https://www.univ-brest.fr/formation-continue/)
* [2- la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société,](https://www.univ-brest.fr/menu/recherche-innovation/Strategie-de-recherche/)
* [3- l’orientation, la promotion sociale et l’insertion professionnelle,](https://www.univ-brest.fr/cap-avenir/)
* 4- la diffusion de la culture humaniste en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle,
* 5- la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche,
* 6- la coopération internationale.

Les points forts de l’UBO

L'UBO, université de proximité

L’UBO souhaite maintenir pleinement son rôle d’université de proximité, accessible au plus grand nombre de Bretons de l’Ouest avec une offre de formation pluridisciplinaire, riche et variée et ainsi, être acteur et vecteur de développement du territoire.

L'UBO une université qui dispense une recherche pluridisciplinaire de pointe

Fondamentalement pluridisciplinaire, l’UBO a une trentaine d’unités de recherche, dont la moitié sont affiliées à un établissement public à caractère scientifique et technologique (CNRS, INSERM, IRD) et/ou un établissement public à caractère industriel (Ifremer) et dont certaines sont associées à un hôpital universitaire. L’organisation en quatre axes de recherche : Mer, Sciences de l’Homme et de la Société, Numérique/Mathématiques, Santé/Agro-matière, auxquels sont associés quatre instituts de recherche, favorise les échanges interdisciplinaires et l’émergence de projets de recherche innovants. Résolument tournée vers l’innovation et la valorisation, la recherche à l’UBO porte sur des thématiques en prise avec les problématiques de la société moderne, telles que la santé ou encore le développement durable.

Veuillez consulter le site internet de l’UBO, pour des informations complémentaires

[https://www.univ-brest.fr/menu/universite/Pr%C3%A9sentation+UBO/](https://www.univ-brest.fr/menu/universite/Pr%C3%A9sentation%2BUBO/)

Pour des informations en anglais (for information about Université de Bretagne occidentale in english)

<https://www.univ-brest.fr/GB/menu/About-us/About-the-university>

***Les formations à l’UBO***

Vous trouverez des informations sur les informations disponibles à l'UBO, en cliquant sur les liens suivants :

[Catalogue des formations](http://formations.univ-brest.fr/fr/index.html)

[Guide pratique des formations 2018](https://www.univ-brest.fr/digitalAssets/66/66569_GUIDE-DES-ETUDES-2018--BD-.pdf)

***Q: Plan des campus***

<https://www.univ-brest.fr/menu/universite/Plans-des-campus/>

***Q: Quelles sont les procédures d’inscription pour les étudiants internationaux ?***

Vous trouverez des réponses, en cliquant sur le lien suivant

[Procédures étudiants internationaux](https://www.univ-brest.fr/deve/menu/scolarite/Proc%C3%A9dures%2B%C3%A9tudiants%2BInternationaux)

Ces procédures s'adressent aux étudiants internationaux qui souhaitent s'inscrire dans un établissement d’enseignement supérieur français à titre individuel.

**Il y a trois cas de figure, pour les étudiants internationaux, non européens**

1. **Soit vous présentez une candidature à partir d'un pays CEF**

(Procédure CEF : Centre pour les études en France)

Pour s’inscrire dans un établissement d’enseignement supérieur français, la procédure dépend de votre nationalité, de votre pays de résidence et des études que vous souhaitez effectuer.

Dans une trentaine de pays, la procédure CEF (Centre pour les études en France) est obligatoire. Il s’agit d’une procédure dématérialisée de candidature ; elle est indispensable pour obtenir le visa étudiant. Pour en savoir plus et connaître les pays concernés, consultez le site de CampusFrance.

1. **Soit vous présentez une candidature à partir d’un pays hors CEF**

Dans le cas où vous résidez à l’étranger (autre que pays CEF et Europe)

1. **Soit vous présentez une candidature à partir de la France**

Dans le cas où vous résidez en France

1. **Vous présentez une candidature à partir d'un pays CEF**

[Vous candidatez pour une Licence 1 ou une première année commune aux études de santé (PACES)](https://www.univ-brest.fr/deve/menu/scolarite/Proc%C3%A9dures%2B%C3%A9tudiants%2BInternationaux/Procedures-pays-CEF), vous devez passer par la demande d’admission préalable (DAP)

**[CANDIDATURE EN DUT, DU, Licence 2, 3, Pro, Diplôme d'Ingénieur, Master 1 et 2](https://www.univ-brest.fr/deve/menu/scolarite/Proc%C3%A9dures%2B%C3%A9tudiants%2BInternationaux/Procedures-pays-CEF/PROCEDURES-CEF.cid93031)**

1. **Vous présentez une candidature à partir d’un pays hors CEF**

[Vous candidatez pour une Licence 1 ou une première année commune aux études de santé (PACES)](https://www.univ-brest.fr/deve/menu/scolarite/Proc%C3%A9dures%2B%C3%A9tudiants%2BInternationaux/PROCEDURES-PAYS-HORS-CEF), vous devez passer par la demande d’admission préalable (DAP)

Vous pouvez télécharger le dossier DAP sur ce site internet [Dossier DAP blanc](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24144/-dossier-blanc-demande-d-admission-prealable-inscription-en-premier-cycle.html)

[CANDIDATURE en Licence 2, Licence 3, Master 1, Master 2, Diplôme d'ingénieur](https://www.univ-brest.fr/deve/menu/scolarite/Proc%C3%A9dures%2B%C3%A9tudiants%2BInternationaux/PROCEDURES-PAYS-HORS-CEF/Procedures-Hors-CEF-.cid93036)

 [CANDIDATURE en première année de DUT](https://www.univ-brest.fr/deve/menu/scolarite/Proc%C3%A9dures%2B%C3%A9tudiants%2BInternationaux/PROCEDURES-PAYS-HORS-CEF/Procedures-PostBac.cid93037)

1. **vous présentez une candidature à partir de la France**

[Vous candidatez pour une Licence 1 ou une première année commune aux études de santé (PACES)](https://www.univ-brest.fr/deve/menu/scolarite/Proc%C3%A9dures%2B%C3%A9tudiants%2BInternationaux/Procedures-etudiants-internationaux-en-France), vous devez passer par la demande d’admission préalable (DAP)

Vous pouvez télécharger le dossier DAP sur ce site internet [Dossier DAP vert](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=50676&cerfaFormulaire=11126)

[CANDIDATURE EN LICENCE 2, LICENCE 3, MASTER 1, Master 2 et Diplôme d'ingénieur.](https://www.univ-brest.fr/deve/menu/scolarite/Proc%C3%A9dures%2B%C3%A9tudiants%2BInternationaux/Procedures-etudiants-internationaux-en-France/Procedures-HORS-CEF---FRANCE.cid93050)

[CANDIDATURE EN PREMIÈRE ANNÉE DE DUT](https://www.univ-brest.fr/deve/menu/scolarite/Proc%C3%A9dures%2B%C3%A9tudiants%2BInternationaux/Procedures-etudiants-internationaux-en-France/PROCEDURES-POST-BAC.cid93051)

Pour obtenir davantage de renseignements, merci de vous adresser à la Direction des études et de la vie étudiante (DEVE). Elle s’occupe notamment des inscriptions et de la scolarité centrale de l’UBO.

La Direction des Études et de la Vie Étudiante assure la mise en œuvre et le suivi de la politique conduite par la CFVU (commission de la formation et de la vie universitaire) du conseil académique. A ce titre, la DEVE est l’interlocuteur des composantes pour les dossiers liés aux études et à la vie étudiante. Elle assure par ailleurs la coordination des affaires de scolarité communes aux différentes composantes et services.

Les personnes à contacter à la DEVE :

Christel Le Corre

Téléphone : 02 98 01 81 57

Mail : christel.lecorre@univ-brest.fr

Christine Perherin

Télephone : 02 98 01 81 57

Mail : christine.Perherin@univ-brest.fr

Adresse : DEVE, 20 avenue Victor Le Gorgeu Bâtiment C rez de chaussée 29238 BREST Cedex

***Q: Quelles sont les modalités d’inscription pour un adulte en reprise d’études?***

Tout d’abord, êtes-vous un adulte en reprise d'études ?

Vous relevez de la formation continue (FC) si vous êtes dans une des situations suivantes :

* Vous avez interrompu votre cursus universitaire depuis plus d’un an et vous souhaitez reprendre une formation à titre individuel,
* Vous êtes inscrit à Pôle Emploi,
* Votre formation est prise en charge par un tiers: OPCA, FONGECIF, l’employeur dans le cadre du DIF, du plan de formation ou d’une période de professionnalisation. Vous aurez besoin de justifier de votre présence en formation auprès de ce tiers,
* Vous percevez un revenu lié au suivi de la formation (salaire/indemnisation/allocation...),
* Vous accédez à l'Université par la voie de la Validation des Acquis,
* Vous étiez déjà inscrit en formation continue l’année universitaire précédente.

Merci de cliquer sur le lien suivant pour consulter [Les 5 étapes de la reprise d’études](https://www.univ-brest.fr/formation-continue/menu/Reprise-d_etudes/Les-5-etapes-de-la-reprise-d_etudes/Etape-1-Accueil-Information)

***Q: Comment s’inscrire en tant qu’auditeur libre à l’Université de Bretagne occidentale?***

Les auditeurs libres peuvent avoir accès à tous les enseignements dispensés par l'université, sous la forme de cours magistraux, à l’exception des cours de langues qui sont délivrés aux adultes par le Service Universitaire de Formation Continue et Alternance (SUFCA) et des cours contingentés (= travaux dirigés ou autres cours limités par le nombre de places).

Ce statut ne permet pas de passer d'examens dans le but d'obtenir un diplôme. Il n'ya pas d'inscription pédagogique.

L'accès au statut d'auditeur libre est possible pour toute personne s'acquittant des frais d'inscription à hauteur de 150 euros.
Toute personne souhaitant s'inscrire sous ce statut doit contacter la composante (la faculté, l'école, l'institut) des cours qu'il a choisi pour établir un programme à l'année, composé des matières qu'il aura sélectionné, aussi bien en 1ère année qu'en 3ème année s'il s'agit d'une licence. L’auditeur libre peut bénéficier également d’un accès à la bibliothèque universitaire (consultation et emprunt d’ouvrages) et d’un passeport informatique lui permettant d’accéder à l’espace numérique de travail (cours en ligne, adresse mail) sous réserve de s’acquitter d’un droit supplémentaire fixé annuellement par le conseil d’administration de l’UBO

[Le statut d'auditeur libre à l'UBO](https://www.univ-brest.fr/digitalAssets/54/54071_2013-statut-auditeur-vote-CA.pdf)

***Q: Existe-t-il un service dédié à l’accueil des migrants, à l’Université de Bretagne occidentale?***

Il n’existe pas à l’UBO de service dédié à l’accueil des migrants, mais plusieurs services peuvent vous accompagner dans certaines démarches :

La Direction des études et de la vie étudiante (DEVE), peut vous accompagner dans votre démarche d’inscription à l’Université et vous mettre en contact avec les scolarités de l’UBO

Les personnes à contacter à la DEVE :

Christel Le Corre

Téléphone : 02 98 01 81 57

Mail : christel.lecorre@univ-brest.fr

Christine Perherin

Télephone : 02 98 01 81 57

Mail : christine.Perherin@univ-brest.fr

Adresse : DEVE, 20 avenue Victor Le Gorgeu Bâtiment C rez de chaussée 29238 BREST Cedex

Les assistantes sociales peuvent vous accompagner dans la constitution de vos dossiers de demande de bourses et d’aides financières, si vous avez le statut de réfugié ou de bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Une des Assistante sociale de l’UBO, vous remettra un dossier de demande de bourse, à envoyer à l'entraide universitaire française. Si vous correspondez aux critères suivants :

-          étudiant dans l’enseignement supérieur (post-baccalauréat)

-          réfugié statutaire en France

-          résident en France

Pour plus de renseignements

Clous de Brest

2, avenue Le Gorgeu – 29200 Brest

Tél : 02.98.03.86.25

social.clous@crous-rennes.fr

[www.crous-rennes.fr](http://www.crous-rennes.fr)

***Q: Quel service contacter pour démarrer une procédure de validation des acquis?***

**Réponse**

Contacts

Bureau REVA (Reprise d'Etudes et Validation des Acquis)

CONTACT VAE

Accueil, information : Tous les jours
02.98.01.73.60

Responsable bureau REVA et responsable scolarité formation continue

 Virginie Ribaud

Nr de téléphone : 02 98 01 82 06

Adresse mail : virginie.ribaud@univ-brest.fr

Pour plus d’informations, merci de consulter le guide sur la validation des acquis à disposition sur le site du projet VINCE

***Q: Comment contacter des associations étudiantes à l’Université de Bretagne occidentale ?***

Merci de contacter Elodie Autret (Directrice adjointe à la DEVE, en charge de la vie étudiante) pour être mis en relation avec une association étudiante, correspondant à votre domaine d’études.

Elodie.autret@univ-brest.fr

Chaque année de nombreuses associations participent à l'animation de la vie du campus dans des domaines aussi divers que l'environnement, l'art, la culture, les sciences, la solidarité internationale...

Ces associations donnent aux étudiants la possibilité de participer activement à la vie étudiante et de partager leurs centres d'intérêt avec l'ensemble de la communauté étudiante.

[Annuaire des associations étudiantes  à l’UBO](https://www.univ-brest.fr/menu/Vie%2Bdu%2BCampus/Associations-etudiantes/)

***Q: Quels sont les calendriers pour les formations, les vacances, l’envoi des candidatures, etc … ?***

**Réponse** :

Vous trouverez un calendrier correspondant à l’année universitaire adéquate en cliquant sur le lien suivant : [Fonctionnement de l’Université](https://www.univ-brest.fr/menu/universite/Fonctionnement/)

Les rentrées universitaires sont fixées à début septembre, avec des vacances sur quasi toutes les périodes de vacances scolaires (mais pas toujours en totalité). Même calendrier universitaire pour tous les étudiants.

Toutes les dates de rentrée sont indiquées par composante à partir du 3 septembre, sur le site de l’UBO.

Les candidatures sont à faire avant la rentrée, ensuite au cas par cas

<https://www.univ-brest.fr/>

Inscriptions à l’UBO, à partir du 23 aout.

***Q: Quelles sont les conditions d’accès à la bibliothèque universitaire de l’UBO?***

**Réponse**:

La bibliothèque universitaire est accessible (consultation et emprunt d’ouvrages) aux personnes inscrites en tant qu’étudiant et en tant qu’auditeur libre.

Questions relatives à l’apprentissage du français

***Q: Quel est le niveau nécessaire en français pour intégrer une formation dans l’enseignement supérieur en France et à l’Université de Bretagne occidentale?***

Le niveau minimum exigé par les universités françaises est un niveau B2.

Les cours à l’Université de Bretagne occidentale sont essentiellement enseignés en français. A l’exception des cours dispensés dans le cadre du Master Marine Sciences Parcours Physique océan et climat.

Le niveau B2 en français est donc en général un pré requis pour intégrer une formation à l'UBO. Cela varie cependant selon, le parcours ciblé.

Certains migrants ont pu accéder à des formations de niveau Licence avec un niveau B1, en tant qu'auditeurs libres et en tant qu'édudiant. Pour d'autres formations, notamment dans le domaine du droit, l'exigence peut être le niveau C1.

Il vous est conseillé de vous inscrire aux épreuves du Diplôme d'Etudes en Langues Française (DELF) diplôme national de langue française, niveau B2 réservé à toute personne de nationalité étrangère désireuse de valoriser ses compétences en français, pour attester de votre niveau.

Pour obtenir plus d’informations sur les épreuves de DELF B2 à l’UBO, merci de cliquer sur le lien suivant :

[Formations et certifications en langues](https://www.univ-brest.fr/formation-continue/menu/Formations-et-certifications-en-langues/Certifications/DELF-et-DALF)

***Q: Comment avoir accès à des cours de FLE à l’Université de Bretagne occidentale ?***

Dans le cadre de son projet « Soutien à l’accueil et l’insertion d’étudiants réfugiés », l’Agence universitaire de la francophonie (AUF), opérant pour les partenaires de ce projet (l’Association des Directeurs des Centres Universitaires d'Études Françaises pour Étrangers, Bouygues Construction, la Fondation l’Oréal, la Fondation Total, la Mairie de Paris, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le Ministère de l’Intérieur, le Ministère de la Culture, l’Organisation internationale de la Francophonie), a accordé à l'Université de Bretagne occidentale une subvention.

Cette subvention est destinée à soutenir **la mise en place d’un dispositif combinant apprentissage du français langue étrangère et accompagnement pour la validation des acquis et la reprise/poursuite d'études.**

Informations sur ces cours spécifiques

Période des cours de FLE : Début Octobre à fin mai

Durée : 8 heures hebdomadaire sur deux semestres

* 2 heures de cours du soir dispensés par un enseignant du Pôle langues de l'UBO[[1]](#footnote-1), dans un groupe de niveau adapté au niveau du stagiaire (A2, B1, B2,C1), avec d’autres étudiants non migrants. C’est-à-dire un module de 42 heures sur une année, avec pour le 1er semestre, 10 semaines de cours, soit 20 heures et pour le deuxième semestre, 11 semaines de cours, soit 22 heures.
* 6 heures de cours de soutien assurés par deux stagiaires du Master 2 Parcours pratiques didactiques du français langue étrangère de l’UBO dont 4 heures spécifiquement développées pour le public migrant de ce programme.

Coût : 420 euros par apprenant pour un module de 42 heures (NB : les frais d’inscription sont pris en charge par l’UBO, grâce à une subvention accordée pour les migrants par l’Agence universitaire de la francophonie (AUF)

Lieux de la formation : Université de Bretagne Occidentale (faculté des sciences et techniques, SUFCA, UFR AES/STAPS, ou autres lieux cela dépendra des salles disponibles)

Contact :

Pôle langues

Pascale.Schmeltz@univ-brest.fr

pole.langues@univ-brest.fr

Pré –requis :

* Niveau A1 minimum
* Avoir un projet de reprise/poursuite d’études en adéquation avec les formations disponibles à l’Université de Bretagne occidentale

Méthodes pédagogiques :

* Travail sur les 5 compétences prévues par le Cadre européen commun de référence en langues (CECRL) à partir de supports variés et adaptés aux niveaux et aux besoins du groupe.
* Travail en laboratoire de langues
* Méthodes récentes disponibles pour le FLE, constamment mises à jour
* L’enseignant s’inspire de l’actualité, des demandes et des besoins des apprenants et des objectifs préalables.

Le Pôle Langues met également à la disposition des étudiants de l'UBO des Ateliers leur permettant d'améliorer leurs compétences linguistiques...

Contacts et coordonnées du Pôle langues

20, avenue Le Gorgeu - CS 93837

29238 BREST Cedex 3

Horaires d’ouverture : Du lundi au jeudi :

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Le vendredi : de 9h à 12h

***Q: Comment avoir accès à des cours de FLE, en dehors de l’Université de Bretagne occidentale ?***

Réponse :

Vous pouvez notamment contacter l’association brestoise pour l’alphabétisation et l’apprentissage du français pour les étrangers ([ABAAFE](https://www.abaafe.com/)).

Cette association brestoise, a pour objectif d'apprendre la langue française à ceux qui ne la connaissent pas ou peu. Elle fait appel à pas loin de cent bénévoles de la métropole. Les cours sont dispensés dans plusieurs lieux. Au-delà des cours, l'Abaafe organise des ateliers "théâtre", "informatique", "écriture", "cinéma", et participe aux événements qui assurent dans la région l'accueil et l'intégration de tous ceux qui, ici, veulent simplement vivre. L'association est également partie prenante de divers projets (Encyclopédie des migrants, Fête des langues...).

L'ABAAFE propose également un accompagnement à l'insertion professionnelle (Merci de vous référez à la réponse à la question : Comment accéder à des informations sur l’orientation, sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions en dehors de l’UBO ?) page 17.

***Q: Où obtenir la liste officielle des traducteurs agréés, pour notamment faire traduire des diplômes ?***

Les documents étrangers doivent obligatoirement être accompagnés, pour l’accomplissement de certaines démarches administratives ou la reconnaissance de certains droits, de leur traduction par un traducteur agrée. On parle de traduction « certifiée » ou «officielle ».

La liste des traducteurs agréés peut être obtenue auprès de la mairie, de la préfecture ou de la cour d’appel compétente.

Les frais d’inscription/les aides financières/les accompagnements spécifiques

***Q: Quels sont les frais d’inscription à l’UBO ?***

**Réponse**:

Si Vous avez besoin d’informations sur les inscriptions, merci de consulter la page [droits d’inscription d](https://www.univ-brest.fr/inscriptions/menu/Informations%2B-%2BInscriptions/Les-droits-d_inscription.cid101819)e l’UBO

***Q: existe-t-il des bourses ou soutiens financiers et quelles sont les personnes à contacter pour un accompagnement social au sein de l’établissement?***

Deux assistantes sociales reçoivent, dans le respect du secret professionnel, les étudiants qui souhaitent obtenir :

* Des renseignements sur les possibilités de financement des études et aides diverses.
* Une assistance pour l'instruction des dossiers d'aides financières.
* Un soutien pour des difficultés personnelles (rupture familiale, problèmes dans vos études...).
* Des informations sur la législation spécifique étudiante.

**Pour les étudiants inscrits à :**

UFR Lettres et Sciences Humaines, IPAG

UFR Sport et Education Physique

UFR Médecine, Odontologie, Ecole de Sages-Femmes, IFMK

IUT, IUP,  ESIAB, ENIB

EESAB, ESPE, IFSI CHRU et Croix-Rouge

* le lundi sur RDV : UFR Lettres et Sciences Humaines - salle B 324
* du mardi au vendredi  sur RDV : au Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS)

Contactez Mme LE GOFF au **SUMPPS**
13 rue de lanrédec

Yvette.Legoff@univ-brest.fr

Tél:**02 98 01 82 88**

**Pour les étudiants inscrits à**

UFR Sciences et Techniques

UFR Droit et Sciences Economiques, AES

IUEM, IAE, EURIA, ENSTA, ITES, ISEN

ESPE, BBS, BTS, Lycées

* sur RDV du lundi au vendredi : au CLOUS, près du RU Armen

Contacter Isabelle Balcon

social.clous@crous-rennes.fr

Tél : **02 98 03 86 27**

Les assistantes sociales de l’UBO reçoivent des formulaires de demande de bourses d’études ou d’une aide financière par L’association Entraide Universitaire Française(EUF).

L’association **Entraide Universitaire Française** est une association Loi 1901, créée en 1930,  dont  la mission est de venir en aide à des étudiants réfugiés afin qu’ils poursuivent leur étude.

Entraide Universitaire Française, 40, rue Rouelle, 75015 PARIS

Tél. : 01 45 77 91 69 - 01 45 77 24 90

Les personnes répondant aux critères suivants sont éligibles à une demande de bourse à L’Entraide Universitaire…

Vous êtes :

-          étudiant dans l’enseignement supérieur (post-baccalauréat)

-          réfugié statutaire en France

-          résident en France

***Q: Comment accéder à des informations sur l’insertion professionnelle et l’orientation à l’UBO ?***

**Réponse** :

Cap' Avenir vous propose différents services : l’accueil, la documentation, l’orientation des étudiants, l’orientation et l’insertion des personnes en situation de handicap, l’insertion professionnelle et les relations entreprises, l’observatoire des parcours de formation et de l’insertion professionnelle, le centre de bilan de competences de l’ubo et le point information conseil VAE.

Plus d'informations, sur la page de [Cap'Avenir](https://www.univ-brest.fr/cap-avenir/)

Des ateliers collectifs destinés à présenter les ressources documentaires disponibles à Cap avenir sont organisés durant le deuxième semestre de l'année universitaire

Ces ressources documentaires donnent les informations suivantes :

* La situation du marche de l'emploi
* Les filières professionnelles
* Les métiers
* Les opportunités et perspectives d'emploi
* Le devenir des anciens étudiants
* Les événements et carrefours emploi organisés sur le territoire de Brest

Pour obtenir une présentation et les coordonnées du service, vous pouvez consulter [la présentation du service](https://www.univ-brest.fr/cap-avenir/menu/Presentation-Cap_-Avenir)

***Q: Comment accéder à des informations sur l’orientation, sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions en dehors de l’UBO ?***

**Réponse** :

Vous pouvez trouver des renseignements sur l’enseignement supérieur en France, dans les centres d’information et d’orientation (CIO). Les CIO dépendent du ministère de l'éducation nationale. Ils sont implantés sur l'ensemble du territoire.

Le rôle des CIO consiste à favoriser :

* l'accueil de tout public et en priorité des jeunes scolarisés et de leur famille
* l'information sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions
* le conseil individuel
* l'observation, l'analyse des transformations locales du système éducatif et des évolutions du marché du travail et la production de documents de synthèse à destination des équipes éducatives ou des élèves
* l'animation des échanges et des réflexions entre les partenaires du système éducatif, les parents, les jeunes, les décideurs locaux et les responsables économiques
* Chaque CIO possède :
* un fonds documentaire sur les enseignements et les professions
* un service d'auto-documentation permettant à toute personne accueillie au CIO de consulter des documents à partir de ses intérêts et de son niveau scolaire

Les personnels qui travaillent dans les CIO sont des directeurs de CIO, des psychologues de l'Éducation nationale et des personnels administratifs.

Vous pouvez contacter [le CIO de Brest Landerneau](http://www.cio-brest.org/le-cio/le-cio-de-brest-landerneau.html)

<http://www.cio-brest.org/le-cio/le-cio-de-brest-landerneau.html>

Adresse du CIO de Brest Landerneau :

Relais - Europe

Espace Athéna - Immeuble Artémis

Rue Hubertine AUCLERT

Zone de Kergonan

29200 BREST

L'Association brestoise pour l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour les étrangers (ABAAFE) a également pour mission d'intégrer les populations étrangères. Depuis 2006, la coordinatrice chargée de l’insertion professionnelle rencontre les stagiaires afin de les aider dans leur projet professionnel. Les actions sont réalisées en lien avec les partenaires locaux.

Les actions d’insertion professionnelle sont conçues dans une logique d’insertion sociale et professionnelle, les deux axes étant souvent indispensablement travaillés pour une part du public reçu qui suit en parallèle la formation sociolinguistique proposée par l’ABAAFE.

D’où l’importance du travail en réseau avec les acteurs de l’insertion sur Brest. Ces réseaux sont aussi développés avec les réseaux de la formation dont l’offre est diverse mais aussi mouvante. Les personnes reçues par la coordinatrice sont souvent repérées lors de l’inscription aux cours de français. La coordinatrice repère et oriente les étudiants internationaux et les futurs étudiants vers l’U.B.O. Elle rédige avec eux leur dossier de demande universitaire.

***Q: Quelles sont les aides pour trouver un logement?***

**Réponse :**

Pour toutes questions relatives au logement, vous pouvez contacter une assistante sociale de l’UBO ou vous pouvez vous rendre au Centre local des œuvres universitaires et scolaires (CLOUS)

**Le Clous est ouvert au public :
du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30**

**Clous de Brest** 2, avenue Le Gorgeu CS 31933 29219 BREST Cedex 2
Tél : 02 98 03 38 78 – 02 98 47 13 78

La **Cité Internationale Nelson Mandela** héberge les chercheurs et enseignants chercheurs : [en savoir plus](https://www.crous-rennes.fr/international/accueil-chercheurs-a-brest/)

**Accès au Clous de Brest** [**(voir la carte)**](https://www.crous-rennes.fr/services/)

* Bus : ligne 1 ou 2 – Arrêt Universités

Le Clous se trouve près du  Restaurant Universitaire L’Armen

***Q: informations sur la carte étudiant UBO***

**Réponse**:

Tous les étudiants en formation initiale et/ou en formation continue, inscrits à l'Université de Bretagne Occidentale disposent d'une carte UBO qui leur sera délivrée par leur scolarité une fois leur inscription validée.

Cette carte permet de s'identifier, mais aussi de bénéficier d'un certain nombre de services (restauration, bibliothèques, reprographie). Équipée de la solution Izly, sécurisée et 100% connectée, la carte UBO intègre le paiement sans contact et se recharge en ligne. À chaque inscription et réinscription, un sticker mentionnant l’année universitaire est fourni pour justifier de la validité de la carte UBO et du statut d’étudiant.

***Accès aux activités sportives***

Le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) propose des cours qui s'adressent à tous les étudiants de l'UBO ou personnels de l'UBO ayant payé leurs droits Sport (De droit pour les étudiants UBO et 50 € pour le personnel).

NB : les personnes ayant le statut d'auditeurs libres ne peuvent pas accéder aux activités physiques et sportives

***Accompagnement spécifique dans les missions locales, pour les réfugiés entre 16 et 25 ans***

Un accompagnement est possible uniquement pour les personnes ayant le statut de réfugié dans les missions locales.

Les missions locales, présentes sur tout le territoire français, accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans connaissant des difficultés dans leur insertion professionnelle et sociale.

Leurs missions sont nombreuses :

• accueillir et orienter les jeunes et élaborer avec eux un projet vers l’emploi, ainsi que les soutenir dans leurs démarches professionnelles et citoyennes ;

• être en contact avec les partenaires locaux pour connaître les offres d’insertion disponibles ;

• préparer les jeunes candidats à un entretien d’embauche, aider au maintien dans l’emploi (soutien matériel ou de médiation), et accompagner après l’emploi.

Auprès des entreprises, les missions locales peuvent aider au recrutement et accompagner dans l’emploi les jeunes engagés.

N’hésitez pas à prendre contact avec la [mission locale du Pays de Brest](http://www.mission-locale-brest.org/), qui pourra vous accueillir et vous accompagner dans votre projet.

Références et sites Web

* Université de Bretagne occidentale:

<https://www.univ-brest.fr/>

* Centre local des œuvres universitaires et scolaires (CLOUS) Brest:

<http://www.crous-rennes.fr/international/service-etudiants-internationaux-brest/>

* Entraide universitaire française :

<http://entraide-universitaire.fr/>

* Agence universitaire de la francophonie :

<https://www.auf.org/>

* Association brestoise pour l’alphabétisation et l’apprentissage du français pour les étrangers (ABAAFE) :

<https://www.abaafe.com/>

* Mission locale du Pays de Brest :

<http://www.mission-locale-brest.org/>

* Centre d’information et d’orientation de Brest-Landerneau (CIO):

<http://www.cio-brest.org/>

Partager, c'est prendre soin des autres



Ce travail est sous licence [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License](http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).

Citation

1. Le Pôle Langues (Service Général de l'UBO pour l'enseignement des langues pour les étudiants non linguistes), il propose des cours de FLE dans 5 niveaux du CECRL aux étudiants ERASMUS et aux étudiants Primo-arrivants, aux personnels UBO, aux extérieurs et aux doctorants de niveaux A0A1 et A2 [↑](#footnote-ref-1)